REPUBLIQUE FRANCAISE

Accusé de réception en préfecture
079-217900091-20260708-DCM55-2026-DE
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

COMMUNE D'AMURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 08 JUILLET 2026

Conseillers: 09
Présents: 09
Votants: 09
Pouvoir:

L'an deux mille vingt-six, le 8 juillet 2026, à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal d'AMURE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie d'AMURE, sous la présidence de Monsieur Loïc MICHAUD, Maire.

,

Présents : MICHAUD Loïc, BENIZEAU Amélie, PECKRE Francis, DUBREUIL Anne-Elisabeth, JEAN-LOUIS Gisèle, PAILLIER Julien, CARDINAUD Alexandre, CLAVEAU Tiphaine, HENRY Guillaume,

Secrétaire de séance : Francis PECKRE

Date de la convocation : 03 juillet 2026

Objet : Désignation des membres du COPIL 2026 (SCOT/PLUi-D)

Monsieur le maire rappelle que le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) est un document stratégique, expression des besoins et visions du territoire, destiné à servir de cadre de référence des politiques publiques d'aménagement à horizon 2040.

La mise en œuvre des documents de planification est suivie par le comité de pilotage (COPIL SCoT / PLUi-D) rassemblant l'ensemble des 40 communes de la CAN.

Composé d'un élu titulaire PLUi-D et d'un suppléant pour chaque commune, ses membres doivent aujourd'hui être renouvelés.

A noter que les membres du COPIL auront également un rôle de relais auprès de l'ensemble du conseil municipal de leur commune.

Il est nécessaire de désigner un élu titulaire et un élu suppléant ainsi qu'un technicien de la mairie, interlocuteur en ce qui concerne les documents de planification

Elu titulaire	Francis PECKRE	peckre.francis-adjoint@orange.fr	Adjoint
Elu suppléant	PAILLIER Juline	paillier.julien-conseiller@orange.fr	Conseiller
Technicien désigné	ROBERT Gaëta	mairie.amure@orange.fr	Secrétaire générale

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture
079-217900091-20260708-DCM55-2026-DE
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026

Fait à AMURÉ, le 08 juillet 2026

Le Maire
Loïc MICHAUD

Le secrétaire de séance,
Francis PECKRE

Acte rendu exécutoire après réception en Préfecture le :

Et publication le :